

TRIBUNE

Barbara Pompili
ancienne ministre
de la Transition écologique, députée

Pour certains, les prix de l'énergie ont toujours été une préoccupation majeure, et c'est d'ailleurs souvent un point d'entrée dans la précarité. Mais, en dehors du prix de l'essence, le sujet est longtemps resté en dehors des radars pour la plupart de nos concitoyens. Ils étaient comme anesthésiés par l'idée d'une énergie bon marché grâce au nucléaire, confondant au passage électricité et énergie. Mais depuis que le phénomène est devenu international et s'est accentué avec la guerre en Ukraine, les consommateurs sont mieux informés et se posent plus de questions.

Les boucliers tarifaires mis en place ces derniers mois ont permis de limiter de façon significative l'impact de ces hausses et ont permis aux Français de payer leur énergie entre 2 et 3 fois moins cher que dans la plupart des autres pays. Mais il faut aller plus loin et réformer notre système à l'aune de cette expérience.

Au fil de mes nombreux échanges avec le médiateur national de l'énergie, il m'est apparu comme un pendant des parlementaires. En effet, grâce aux antennes que lui confèrent ses missions, il a une image

précise de la réalité sur l'ensemble du territoire. Un peu comme nous dans nos circonscriptions et nos permanences parlementaires. Cela lui permet de proposer des mesures parfaitement adaptées.

Je souhaite en pousser certaines dans un projet de loi au printemps, après la réforme des retraites. D'abord, alors que les services publics sont de plus en plus accessibles par internet, il est inacceptable qu'il puisse encore y avoir des coupures d'électricité, qui est un bien de base. L'avancée qui imposera bientôt de faire précéder toute coupure d'une réduction de puissance de 2 mois ne répond pas à l'entière du problème. Cette alimentation minimale, qui d'ailleurs ne permet pas de vivre confortablement, devrait être exigible pour tous.

Ensuite, la loi ne protège pas assez les consommateurs contre des évolutions de prix en cours de contrat telles que celles observées ces derniers mois. Le délai d'information doit être allongé, le fournisseur doit s'assurer que le consommateur a bien compris ce que ces évolutions impliquent et son consentement doit être obligatoire en cas de changement du mode d'indexation



« Le médiateur national de l'énergie joue un rôle de pacification sociale. »

du prix, qui constitue une modification substantielle du contrat.

Enfin, il convient de mettre fin aux offres qui ne permettent pas au consommateur de connaître le prix de ce qu'il va consommer. Cela va contraindre les fournisseurs à être plus précautionneux dans leur façon de s'approvisionner.

Le rôle du médiateur national de l'énergie est de plus en plus important. Des pratiques respectueuses du consommateur en matière de fourniture et de distribution d'énergie limitent les risques de fracture

sociale et territoriale et contribuent à une forme de pacification sociale. Dans ce contexte, je le soutiendrai dans sa demande de voir ses moyens renforcés.